

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 1<sup>er</sup> septembre 2020, à compter de 20h00

**Sont présents :**

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert et Louis Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Vacance au poste #6.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

Monsieur le maire demande une minute de silence pour le décès de l'ancien maire Monsieur Roger Chartier ainsi que Monsieur Marc-André-Jacques.

2020-09-101

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt de documents : aucun
  - d) Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec (« UMQ ») et Énergir, s.e.c. (« Énergir »)
  - e) Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal
  - f) Règlement n° 317 relatif aux animaux – Adoption
  - g) Élection partielle – Report dû à la Covid
  - h) Travaux de maintenance et autres – Modification de l'entente avec Monsieur Pierre-Paul Jacques
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant
  - b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
  - c) Travaux de voirie, signalisation et autres – Modification de l'entente avec Entretien Paysager (2020) Yvan Gamache
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - a) Rapport du représentant

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

- a) Comité d'entraide de Verchères –Participation financière  
b) Demande d'appui de l'Association des groupes de ressources techniques du Québec– Habitation communautaire et sociale du Gouvernement du Québec  
c) Motion de remerciements – Annulation de la soirée des bénévoles

13- CORRESPONDANCE

- a) Lettres des résidents du rang Lamontagne concernant la vitesse et trafic accru.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020 – ADOPTION**

**2020-09-102**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 7 juillet 2020**

La directrice générale mentionne qu'aucun problème n'est survenu quant aux décisions prises par le Conseil lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2020.

**b) Lecture et adoption des comptes**

**2020-09-103**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour les mois de juillet et août 2020 au montant de 163 786.42 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au montant de 163 786.42 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) Dépôt de documents :**

Aucun document.

**d) Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec (« UMQ ») et Énergir, s.e.c. (« Énergir »)**

**2020-09-104**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

**CONSIDÉRANT** qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

**CONSIDÉRANT** que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Après étude et considération :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**QUE** les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises;

**QUE** copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

**ADOPTÉE**

**e) Règlement n° 317 relatif aux animaux – Adoption**

**2020-09-105**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mai 2020 ainsi que le dépôt du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le règlement n° 317 relatif aux animaux ».

**ADOPTÉE**

**f) Résolution mandant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal**

**2020-09-106**

**ATTENDU** que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

**ATTENDU** que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

**ATTENDU** que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

**QUE**, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

### **g) Élection partielle – Report dû à la Covid**

Le 3 mai dernier le conseiller au poste #6 a remis sa démission à titre de conseiller. Au même moment une interdiction de tenir une élection partielle était en vigueur dû à la Covid et jusqu'au 6 août 2020, c'est pourquoi aucune date de scrutin n'a été déterminée.

Depuis le 7 août dernier, une élection partielle peut être tenue dans la situation où le poste de maire est vacant ou bien lorsque le quorum n'est pas atteint.

La ministre exercera son pouvoir de fixer la date du scrutin ultérieurement, par conséquent, elle établira d'ici la fin de l'année 2020 le jour du scrutin pour une élection partielle. Dans ce cas, l'élection serait tenue à l'hiver 2021.

Dans le cas où la municipalité voudrait pourvoir au poste vacant, il y a possibilité de la tenir et la ministre pourrait ordonner la date du scrutin à la suite d'échanges tenus entre la municipalité et la direction régionale concernée.

Il est à noter que le Ministère analyse la possibilité que des modifications législatives soient proposées à la ministre à l'automne 2020, afin que les postes de conseillers vacants ne soient pas obligatoirement pourvus d'ici les élections générales 2021. Une telle mesure, pour entrer en vigueur, devrait être adoptée par l'Assemblée nationale.

**2020-09-107**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal ne souhaite pas pourvoir au poste de conseiller #6 dans l'immédiat ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal de Calixa-Lavallée ne tienne pas d'élection partielle afin de pourvoir dans l'immédiat au remplacement du poste de conseiller #6 mais attende plutôt la décision de la ministre d'ici la fin de l'année 2020.

**ADOPTÉE**

### **h) Travaux de maintenance et autres – Modification de l'entente avec Monsieur Pierre-Paul Jacques**

**2020-09-108**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de revoir l'entente intervenue entre la municipalité et Monsieur Pierre-Paul Jacques ;

**CONSIDÉRANT** le document déposé par la directrice générale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**D'APPROUVER** l'entente tel que présenté par la directrice générale en ce qui a trait à Monsieur Pierre-Paul Jacques.

**ADOPTÉE**

## **5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

## **6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

## **7- VOIRIE ET AQUEDUC**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Ghislain Beauregard mentionne que les travaux de réfection de la rue Labonté s'échelonneront jusqu'aux environs du 15 octobre.

2020-09-109

**b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

**CONSIDÉRANT** le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT** l'enveloppe budgétaire mise à la disposition de la Municipalité par madame Suzanne Dansereau, députée de la circonscription de Verchères à l'Assemblée nationale ;

**CONSIDÉRANT** la lettre du ministre François Bonnardel en date du 6 juillet 2020, annonçant une aide financière au montant de 7 000 \$ à la Municipalité, suite à la recommandation de notre député madame Suzanne Dansereau ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**D'APPROUVER** les dépenses pour les travaux ci-après, sur le réseau routier de gestion municipale pour un montant subventionné de 7 000\$ :

Réparation de ponceaux ;  
Réparation de dénivellation de route ;  
Nivelage de route en gravier ;

**QUE LESDITES DÉPENSES** seront effectuées conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

**c) Travaux de voirie, signalisation et autres – Modification de l'entente avec Entretien Paysager (2020) Ivan Gamache**

2020-09-110

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de revoir l'entente intervenue entre la municipalité et Entretien Paysager (2020) Ivan Gamache ;

**CONSIDÉRANT** le document déposé par la directrice générale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**D'APPROUVER** l'entente tel que présenté par la directrice générale en ce qui a trait à l'entreprise Entretien Paysager (2020) Ivan Gamache

**ADOPTÉE**

**8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

**9- ENVIRONNEMENT**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

**10- CULTURE ET PATRIMOINE**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Louis Tremblay mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

**11- LOISIRS**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Claude Lacasse mentionne que des cours de gardiens avertis seront dispensés prochainement à Verchères.

## **12- AUTRES DOSSIERS**

### **a) Comité d'entraide de Verchères – Participation financière**

**2020-09-111**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme Comité d'entraide de Verchères est un organisme qui vient en aide aux personnes dans le besoin ;

**CONSIDÉRANT** que suite à la pandémie de la COVID-19 les besoins financiers de l'organisme se sont accrus ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**D'ACCORDER** un montant de 500\$ à l'organisme Comité d'entraide de Verchères.

**ADOPTÉE**

### **b) Demande d'appui de l'Association des groupes de ressources techniques du Québec– Habitation communautaire et sociale du Gouvernement du Québec**

**2020-09-112**

**CONSIDÉRANT** que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

**CONSIDÉRANT** que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

**CONSIDÉRANT** que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

**CONSIDÉRANT** que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

**CONSIDÉRANT** que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes ;

**CONSIDÉRANT** que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy' appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

**DE TRANSMETTRE** une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme André Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des finances, M. Éric Girard.

**ADOPTÉE**

### **c) Motion de remerciements – Annulation de la soirée des bénévoles**

**2020-09-113**

**CONSIDÉRANT** que dû à la pandémie de la COVID-19, la soirée des bénévoles qui devait avoir lieu en novembre prochain est annulée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**QUE** le Conseil offre ses remerciements les plus sincères aux responsables des différents comités et bénévoles qui ont œuvré tout au long de la dernière année ;

**QU'**une copie de la présente résolution soit adressée aux responsables de chaque comité.

**ADOPTÉE**

**13- CORRESPONDANCE**

a) Lettres des résidents du rang Lamontagne concernant la vitesse et trafic accru.

Les membres du conseil accusent réception de la lettre et le dossier sera étudié lors d'un prochain caucus.

**14- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

- On questionne à savoir si un arbre sera planté suite à l'abattage de l'arbre malade abattu à côté du bâtiment communautaire.

**15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-09-114**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h14.

**ADOPTÉE**

---

Daniel Plouffe  
Maire

---

Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

*Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Daniel Plouffe  
Maire

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière